Municipalité
de Donneloye

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 16 novembre 2017

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 08/2017

Budget 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 15 novembre 2017, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2018. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 289'755.-- pour un total de recettes de CHF 2'570'700.-- et un total de charges de CHF 2'860'455.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

En raison de l'augmentation de la population ces derniers mois et prévue encore pour la fin de 2017, tous les calculs sont basés sur une population de 820 habitants (779 au 31.12.2016).

ADMINISTRATION GENERALE

Administration :

Traitement du personnel (110.301)

Lors du budget 2017, une adatation du taux d'occupation de notre personnel administratif a dû être mise en place. Aujourd'hui la Secrétaire municipale occupe un poste à 55 % et la Boursière a 45 %. Manifestement, eu égard notamment à l'augmentation de la population et à la charge administrative toujours plus grande, ce taux de 100 % pour les deux postes n'est pas suffisant. Vu le surcroît de travail, une aide-administrative a été engagée temporairement depuis le mois de septembre 2017 afin de soulager le travail de la Secrétaire Municipale, ceci jusqu'à fin décembre 2017.
La Municipalité propose une augmentation du temps de travail, dès janvier 2018, de 15 %. Elle se propose d'engager un/e collaborateur/trice à 15 %, chargée principalement du contrôle des habitants.
Le montant des salaires de l'administration, y compris les heures « administration » des Municipaux est ainsi augmenté de CHF 10'000.00 par rapport au budget 2017.

Cette augmentation se reporte également sur le 110.303, charges sociales administration.

Frais informatique (110.3101)
Un programme informatique de partage des documents sera mis en place afin d'améliorer le fonctionnement de la Municipalité sur le plan administratif. Le coût d'hébergement de ce programme est d'environ CHF 500.-- par année + l'aide à l'installation et au suivi.

Ecoles de Musique
Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 9.50 par habitant, le montant maximum est atteint.

Part. Charges cantonales, part.transports
Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1. Coût à l'habitant selon budget remis par le Service de la Mobilité : CHF 70.20.

FINANCES

IMPOTS

Impôts sur revenu et fortune (210.400)
Selon les chiffres des acomptes 2017 au 30.09.2017 remis par l'Administration cantonale des impôts et l'évaluation des recettes fiscales 2018 préconisée par ce même office, le montant budgeté a été calculé pour une population de 820 habitants.

Taxe usage du sol (210.434)
Chiffre selon le montant versé par la Romande Energie en 2017. Selon décision du Conseil Général, cette taxe est attribuée au fonds renouvellement-rénovation.

SERVICE FINANCIER

Frais bancaires et CCP (220.318)
Augmentation des coûts selon comptes 2017. Les banques ne distribuent plus d'intérêt mais facturent des frais de plus en plus importants.

Intérêts dettes à long terme (220.322)
A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'111'000.-- ; les 2 emprunts auprès de la Raiffeisen ont été renégociés en 2017 et bloqués à des taux favorables pour 10 ans.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)
Les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO) se basent sur les revenus des impôts 2016. Les rentrées d'impôts 2017 semblent un peu supérieures aux chiffres de 2016, les montants inscrits dans le budget ont été calculés suite à une simulation et en tenant compte du montant des acomptes 2017 et de l'augmentation de la population.

DOMAINE ET BATIMENTS

FORETS ET PATURAGES

Entretien des forêts (320.314)
Le garde forestier M. J-Ph. Deriaz a transmis le budget pour l'entretien des chemins forestiers (élagage et épareuse) qui ne sont pas compris dans le pot commun.
Montant pris en compte : CHF 6'000.--

Participation charges autres communes et associations (320.352)
Selon le budget remis par le Triage de Molondin : identique à 2017.

BATIMENTS

Les montants prévus pour les postes Eau-Energie-combustible, frais d'entretien des bâtiments et des installations dans les divers bâtiments communaux sont basés sur les comptes 2016.

COLLEGE DE DONNELOYE

Revenus des immeubles (3511.427)
Baisse des montants de la participation aux frais par l'ASIRE ; la diminution des intérêts calculés sur la base de l'emprunt de juillet 1997 (pour une durée de 26 ans) et des frais effectifs explique cette baisse.

COLLEGE DE GOSSENS

Revenus des immeubles (3512.427)
La salle du collège de Gossens est prêtée gratuitement à un groupe de mamans qui désirent organiser ponctuellement des activités pour la population et les enfants des 4 villages de la commune.

COLLEGE DE MEZERY

Revenus des immeubles (3513.314)
La salle du collège de Mézery est louée pour un bureau de Design à partir du mois de novembre 2017. Le bail a été signé avec un loyer mensuel de CHF 250.-- charges comprises pour la première année ; ce loyer sera augmenté dès le deuxième année de location.

GRANDE SALLE

Fournitures et marchandises (352.313)
Comme déjà prévu dans le budget 2017, le remplacement du mobilier est budgeté sur plusieurs années ; après les chaises en 2017, ce sont 14 tables qui seront achetées en 2018. Prix négocié : CHF 8'500.--.

Honoraires et prestations de service (352.318)
Le local des citernes n'est plus conforme aux nouvelles normes, la chaudière de marque Strebel date de 1982, l'usine a fermé ses portes donc impossibilité de s'approvisionner en pièces détachées en cas de problème. L'aérochauffeur très gourmand en énergie date de la même époque Afin de présenter un préavis avec les meilleurs atouts, une étude doit être effectuée pour définir le système répondant aux exigences d'un tel bâtiment. Les coûts de cette étude se montent à CHF 6'000.--.

AUBERGE COMMUNALE

Les problèmes rencontrés dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment mixte en remplacement de notre auberge communale obligent la Municipalité à prévoir un bail de durée déterminée. Un contrat a été signé pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2018 avec le cuisinier actuel, M. Olivier Kalbe. Le frais d'entretien des installations et des honoraires et prestations de services (assurances), ont été mis en compte, ainsi que le loyer prévu, identique au contrat signé en 2017.

TRAVAUX

ROUTES

Eclairage public (430.312)
Contrat d'entretien pour 172 points lumineux + augmentation de la puissance (forfaits pour les villages de Donneloye, Gossens et Prahins) ; le village de Mézery est facturé sur compteur.

Entretien des routes (430.314)
Aucun objet particulier n'est prévu, si ce n'est l'entretien habituel.

PARCS – PLACES DE SPORTS - CIMETIERES

Place de jeux de Prahins : une demande pour un crédit d'investissement pour la réfection complète de la place de jeux de Prahins est programmée en 2018.

DECHETERIES

Achat matériel - Equipement
Le montant prévu en 2017 pour le nettoyage et désinfection des containers par la Strid, le remplacement de quelques containers et la modification la benne à papier de la déchèterie de Donneloye est confirmé pour 2018.

EGOUTS ET EPURATION

Entretien des collecteurs
Les travaux d'entretien des collecteurs aux Granges de Gossens prévus déjà en 2016 sont reportés sur le budget 2018.

Honoraires et prestations de service
Le mandat pour la mise en place d'un SIT communal (numérisation des canalisations eaux claires + eaux usées a été adjugé cet automne. Une partie du coût sera déjà pris dans les comptes 2017, le solde est réparti dans les comptes Epuration pour 2/3 et Services des eaux pour 1/3.

STEP DE DONNELOYE

Entretien des installations (4611.315)
Le biospriale a été réparé en avril 2017, mais donne des signes de vieillesse, malgré le fait qu'il ait été posé en 2009. Un préavis pour le remplacement du biospirale et diverses interventions nécessaires à la bonne marche de la step sera présenté au Conseil Général en 2018.

Honoraires et prest.de services (4611.318)
Moyenne des coûts entre les comptes 2016 (forte augmentation des factures d'élimination des boues) et les comptes 2017.

STEP DE GOSSENS

Honoraires et prest.de services (4612.318)
Un contrat pour l'assistance à l'exploitation de la Step de Gossens a été signé en octobre 2017. Coût : CHF 3'780.-- / an.

RUISSEAUX (470)

Participation aux frais de remise en état du ruisseau de la Step : CHF 6'700.-- et remise à ciel ouvert d'un collecteur à Prahins sur la parcelle 2103, propriété de M. Roger Vallon : CHF 3'500.--. Ces travaux sont en grande partie subventionnés par le Canton et la Confédération.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire (510.352)
Selon le budget de l'ASIRE : CHF 603.50 par habitant ; augmentation des coûts et des habitants.

POLICE

POLICE « REFORME POLICIERE »
Montant transmis avec les chiffres de la péréquation. (environ CHF 81.--/hab.)

DEFENSE INCENDIE
Part de la commune selon chiffres fournis par le SDIS Régional : CHF 39.56 par habitant + participation manifestations CHF 3'000.--

PROTECTION CIVILE
Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 17.42 par habitant.

SECURITE SOCIALE

SERVICE SOCIAL

Part charges ARAS + ACAS (710.352) / FAJE + EFAJE (710.3521)
Selon budget ARAS Yverdon : CHF 16'200.-- (frais ACAS 16.--/hab. + Zone bleue 2.50/hab.)

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 4'100.--
EFAJE : selon chiffres des acomptes 2017 : adm. 820 x 8.32 = 6'822.--
Accueil familial de jour 38'000.-- / accueil préscolaire 14'000.-- Total : 59'000.--

PREVOYANCE SOCIALE

Part au canton (720.351)
Facture sociale selon simulation avec bouclement provisoire des impôts au 30.09.2017. (environ 468.--/hab.)

SANTE PUBLIQUE

Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)
Coût CHF 95.50 par habitant (soins à domicile), soit même avec l'augmentation de la population : légère baisse.

SERVICES INDUSTRIELS

SERVICE DES EAUX

Achat d'eau (810.312)
Selon les montants facturés en juin 2017.

Participation charges autres communes (810.352)
Redondance, montant calculé selon les chiffres 2016 pour 820 habitants.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 08/2017 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2018

Charges	**CHF 2'860'455.00**
Revenus	**CHF 2'570'700.00**
Excédent des charges	**CHF 289'755.00**

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique — la Boursière

L. Courvoisier — F. Gavillet

Annexe : budget 2018